

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 AVRIL 2025

L'an 2025,  
le 25 avril,  
à 8 heures,

A l'adresse suivante : 12 RUELLE EMMANUEL FUMA 97430 LE TAMPON

Les associés de la société INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES, SAS au capital de 27 040 euros, divisé en 1 690 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Éric OTTENWELTER, propriétaire de 676 actions
- Monsieur Christophe LOMBARDOT, propriétaire de 338 actions
- Monsieur Jean Louis MARIE, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Dany ORFELLE, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Romain BOISSON, propriétaire de 169 actions
- Monsieur Jérôme VANDENBROUCKE, propriétaire de 169 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 690 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par OTTENWELTER Éric et qualité du président de l'assemblée.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux

dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

#### RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de **17 378 euros** et qui correspondent à des amortissements non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de **4 344.50 euros**.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

#### RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 345 724,33 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 250 000,00 euros, soit 147,92 euros pour chacune des 1690 actions composant le capital social.

**SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES**

Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :

8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX

Tél : 02 62 21 54 43 - M : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr

SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

La mise en paiement interviendra à compter du 01/06/2025. (1<sup>er</sup> juin 2025)

Pour le solde, soit 95 724,33 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Report à nouveau » qui présentera désormais un solde créditeur de 995 767,59 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Dany ORFELLE	169	25 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Éric OTTENWELTER	676	100 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Christophe LOMBARDOT	338	50 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Jean Louis MARIE	169	25 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Romain BOISSON	169	25 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Jérôme VANDENBROUCKE	169	25 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
<b>TOTAL</b>	<b>1690</b>	<b>250 000,00 €</b>	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 250 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

PV AGO du 25/04/2025 | Page 3 sur 6

**Exercice N-1 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 147,92 euros

**Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 147,92 euros

**Exercice N-3 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 118,34 euros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Dirigeants, à savoir :

*Conventions conclues au cours de l'exercice :*

**1. Contrat de bail commercial « SCI CESIAS »**

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 86 409,89 euros.

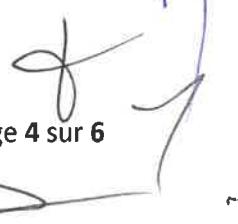
Cette convention a été conclue avec la société CESIAS, représentée par Monsieur Éric OTTENWELTER, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 9 années.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

**Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité**

**2. Contrat de bail commercial « SCI METRONOME »**

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 31 747,07 euros.

PB   
PV AGO du 25/04/2025 | Page 4 sur 6



SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :

8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX

Tél : 02 62 21 54 43 - M : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr

SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

Cette convention a été conclue avec la société METRONOME, représentée par Monsieur Éric OTTENWELTER, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 9 années.

Plusieurs associés sont concernés par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER ; Monsieur Dany ORFELLE.

**Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité**

*Conventions renouvelées au cours de l'exercice :*

**1. Convention de partage de ressources SCOP IMAGEEN**

Montant annuel H.T. comptabilisé en produits au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 17 595.03 euros.

Cette convention a été conclue à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'une année, reconduite tacitement.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

**Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité**

**2. Sous-traitance IMAGEEN**

Montant annuel H.T. comptabilisé en produits au titre de cette convention au 31 décembre 2024 : 10 988.23 euros.

Cette convention a été conclue à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'une année, reconduite tacitement.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Éric OTTENWELTER.

**Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité**

## RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

**1. Monsieur Éric OTTENWELTER**

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Président  
18 000,00 euros



SAS INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Au capital de 27 040 €, dont le siège social se situe au :

8, rue Henri Cornu – Technopole de la Réunion - 97495 SAINT-DENIS CEDEX

Tél : 02 62 21 54 43 - M : bet.inset@inset.fr - www.inset.fr

SIRET : 347 483 901 00034 - RCS : 88 B 330 - APE : 7112B

## 2. Monsieur Christophe LOMBARDOT

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directeur général :  
6 000,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

## RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

## Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance et un associé présent.

Associés

Le Président  
Eric OTTENWELTER

# 1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 \* 06

ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise INSET - SIREN : 347483901							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12							Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N clos le 31/12/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions	
Capital souscrit non appelé		<b>TOTAL (I)</b>		AA	0	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0	
	Frais de développement	CX	0	CQ	0	0	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	58 487	AG	57 797	689	
	Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0	
	autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0	
	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ	Terrains	AN	0	AO	0	0	
	Constructions	AP	8 478	AQ	8 478	0	
	Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	7 295	AS	4 115	3 180	
	Autres immos corporelles	AT	537 071	AU	300 975	236 095	
	Immos en cours	AV	0	AW	0	0	
	Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0	
	Autres participations	CU	2 459	CV	2 459	0	
	Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0	
	Autres titres immobilisés	BD	400 053	BE	0	400 053	
	Prêts	BF	9 737	BG	0	9 737	
	Autres immobilisations financières	BH	6 010	BI	0	6 010	
<b>Total (II)</b>		BJ	1 029 589	BK	373 825	655 764	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0	
	En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0	
	En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0	
	Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0	
	Marchandises	BT	0	BU	0	0	
	Avances et acomptes sur commandes	BV	160	BW	0	160	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	869 840	BY	29 880	839 960	
	Autres créances (3)	BZ	16 397	CA	0	16 397	
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0	
	V.M.P. (dont actions propres: 0 )	CD	350 000	CE	0	350 000	
DIVERS	Disponibilités	CF	393 411	CG	0	393 411	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	16 388	CI	0	16 388	
<b>Total (III)</b>		CJ	1 646 195	CK	29 880	1 616 315	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0				0
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0				530
Ecarts de conversion actif (VI)		CN	0				0
<b>Total général (I à VI)</b>			CO	2 675 784	1A	403 705	2 272 079
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an	CP	6 010	(3) à + d'1 an	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks	0	créances		0

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">INSET - SIREN : 347483901</span>						Néant <input type="checkbox"/>	
						Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		0	)	DA	27 040	27 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	340 400	340 400
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK		0	) DC	0	
	Réserve légale (3)				DD	7 972	7 972
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		0	) DF	0	
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)	EJ		0	) DG	7 775	7 775
	Report à nouveau				DH	900 043	814 661
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>				DI	345 724	335 382
	Subventions d'investissement				DJ	0	
Autres fonds propres	Provisions réglementées				DK	0	
					<b>TOTAL (I)</b> DL	1 628 955	1 533 231
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0	
	Avances conditionnées				DN	0	
					<b>TOTAL (II)</b> DO	0	
DETTES (4)	Provisions pour risques				DP	17 258	17 258
	Provisions pour charges				DQ	0	
					<b>TOTAL (III)</b> DR	17 258	17 258
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0	
	Autres emprunts obligataires				DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		0	) DV	0	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	29 692	10 708
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	46 780	55 971
	Dettes fiscales et sociales				DY	548 420	548 460
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0	628
Compte de régul.	Autres dettes				EA	974	3 697
	Produits constatés d'avance (4)				EB	0	227
					<b>TOTAL (IV)</b> EC	625 866	619 691
	Ecart de conversion passif				<b>TOTAL (V)</b> ED	0	
					<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b> EE	2 272 079	2 170 179
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0	
		- Écart de réévaluation libre			1D	0	
		- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	625 866	619 691
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP				EH	0	